

Si les gouvernements au pouvoir ne respectent pas scrupuleusement les droits des groupes minoritaires et des simples députés qui cherchent à assurer l'exécution ordonnée des travaux de la Chambre, la liberté du Parlement n'existe plus. Qu'on me permette de dire que ce ne serait contribuer en rien à ce résultat que de nous obliger à siéger jusqu'à je ne sais quelle heure avancée de la nuit. La contre-proposition envisagée précise que la Chambre ne siégera pas toute la nuit et jusqu'à onze heures demain matin comme le demande la motion principale. Ce n'est pas ainsi qu'il faut organiser les travaux de la Chambre.

Je souhaiterais voir à son siège l'honorable député de Rosetown-Biggar en ce moment. Je voudrais lui rappeler qu'il n'est personne qui, plus souvent que lui, ait protesté, chaque fois qu'on a voulu ajouter une heure ou deux aux heures de séance du soir tard dans la session, en prétendant que ce n'est pas ainsi qu'il convient d'organiser les travaux de la Chambre. Voilà le point de vue qu'il a adopté, lors même qu'il ne s'agissait que d'ajouter une heure ou deux à nos heures normales.

J'ai écouté avec intérêt les observations de l'honorable député de Peace-River (M. Low), me souvenant de l'obstruction systématique menée par les députés créditistes en 1945 autour des accords de Bretton-Woods. Je me suis amusé à relever ce qui s'est dit à ce moment-là. La discussion durait depuis quelques jours déjà. J'aimerais rappeler l'attitude adoptée par le représentant de Rosetown-Biggar, le 10 décembre 1945. Il était évident alors que nous en étions aux derniers jours de la session ou du moins que nous approchions de la fin. Cela se passait le 10 décembre. A propos, la session a duré jusqu'au 18. La situation était donc assez semblable à celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, le 20 décembre 1951.

On a proposé ce soir-là, quand onze heures sont arrivées, que la Chambre siège encore une heure afin de terminer le débat. Feu M. Mackenzie King a demandé au représentant de Rosetown-Biggar s'il voyait quelque inconvénient à ce que la séance se prolonge après onze heures. Il a répondu, comme en fait foi la page 3348 du *hansard* du 10 décembre 1945.

Je ne m'oppose pas à ce qu'on prolonge la séance, à condition que nous achevions la discussion ce soir.

Le très hon. M. Mackenzie King: C'est ce qui serait entendu.

M. Coldwell: Toutefois, s'il est impossible d'en finir ce soir, il est inutile de prolonger la séance. S'il ne reste que quelques questions à poser et qu'on puisse terminer la discussion en une demi-heure, je consens à siéger plus tard, mais si cela n'est pas convenu, je m'y oppose.

Comme son attitude est différente aujourd'hui! Ce n'est pas un cas isolé. Comme les députés le savent, le représentant de Rosetown-Biggar s'est, à l'occasion, vivement opposé à ce que la Chambre siège après l'heure régulière de l'ajournement. A ces occasions, il a dit que ce n'était pas la bonne manière de conduire les affaires de la Chambre. Ce principe est judicieux pourvu qu'on le maintienne dans des limites raisonnables. La plupart des députés reconnaîtraient qu'on le maintient dans des limites raisonnables en prolongeant un peu les séances du soir.

J'ai signalé que l'opposition officielle consent volontiers à prolonger la séance de ce soir d'une heure ou même de deux heures, mais pas davantage. La séance durerait ainsi jusqu'à onze heures ou, au plus tard, jusqu'à minuit. En présentant cette proposition, nous croyons agir de façon pratique et faire preuve de collaboration. Nous espérons que tous les partis à la Chambre partageront ce sentiment.

Mais nous n'avons pas l'intention de nous soumettre à la contrainte. Nous n'entendons pas qu'on foule aux pieds à la Chambre les droits des minorités. Nous agissons de façon raisonnable en tant que minorité; nous faisons preuve de collaboration et nous faisons cette proposition avec l'espoir qu'elle suscitera le même degré de collaboration de tous les côtés de la Chambre. Mais nous ne nous laisserons pas contraindre de cette façon.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Il est évident que les mots employés par l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) pour définir la situation sont très justes. Il ressort clairement des déclarations de l'honorable député de Peace-River (M. Low),—qui a facétieusement parlé de trente-deux heures,—que ce qui arrive n'est rien moins que ce qu'a exposé l'honorable député d'Eglinton.

J'aimerais revenir un instant sur ce qu'il a dit. J'aimerais répéter ce qu'il a énoncé, à savoir que nous sommes habitués à des heures supplémentaires de séances vers la fin d'une session. Il a indiqué que nous sommes prêts à faire preuve, comme nous pensons le faire toujours, d'un désir raisonnable de collaboration. Mais c'est une chose de siéger jusqu'à minuit et c'en est une autre de siéger toute la nuit jusqu'à onze heures le lendemain matin. La première est raisonnable lorsque la situation l'exige, l'autre est illogique et, de toute évidence, c'est un procédé qui tend à détruire les droits de la minorité. Cela mettrait la minorité dans l'impossibilité de jouer son rôle comme il convient.